



MESSIEURS HOTTINGUER & CIE
GESTION PRIVÉE

Contacts presse :
Léa FORQUEZ Catherine ISNARD
CICOMMUNICATION
Tél : 01 47 23 90 48
banquehottinguer@cicommunication.com

Contacts Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée
Lise Moret
Directrice Finance Durable et Investissement à
Impact
Tél : 01 40 23 26 33 / 06 73 35 42 01
lmoret@hottinguer.com

28 mars 2023

Communiqué de presse

Des investisseurs européens demandent le dépôt d'une résolution lors de la prochaine assemblée générale d'Engie

Messieurs Hottinguer & Cie, en association avec quinze investisseurs européens, représentant 1,5% du capital social d'ENGIE et coordonnés par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)¹, a déposé une résolution d'actionnaire intitulée "Résolution de modification des statuts sur la stratégie climat" à soumettre à la prochaine assemblée générale de l'entreprise le 26 avril 2023.

L'objectif de la résolution est double :

- 1) Obtenir suffisamment d'informations pour évaluer la stratégie actuelle de l'entreprise avec un scénario à 1,5°C sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité (scope 1, 2 et 3), sachant que les ambitions 2030 d'ENGIE ont été certifiées conformes à une trajectoire bien inférieure à 2°C par l'initiative Science Based Targets (SBTi).
- 2) Signaler à Engie et à ses actionnaires qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaite que l'entreprise s'engage à ajouter un vote consultatif *Say on Climate* à l'ordre du jour de l'assemblée générale, tous les trois ans pour la stratégie et tous les ans pour sa mise en œuvre. Les investisseurs demandent donc à ENGIE de mettre à jour ses statuts en conséquence.

Comme le souligne notre demande d'engagement de la part d'ENGIE pour un vote *Say on Climate* régulier, nous sommes convaincus que les assemblées générales doivent permettre un dialogue honnête et professionnel entre les actionnaires et les entreprises dans lesquelles ils investissent. C'est pourquoi nous avons décidé, en plus de la résolution susmentionnée, de demander au conseil d'administration d'ENGIE d'ajouter un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 26 avril 2023 pour discuter de l'éventail d'informations spécifiques requises par les investisseurs pour évaluer le plan de transition de l'entreprise.

Malgré les efforts d'ENGIE pour décarboner ses activités, les investisseurs manquent actuellement d'éléments d'information importants pour évaluer les plans projetés de l'entreprise par rapport à une trajectoire de 1,5°C avec un dépassement faible ou nul. Bien que l'entreprise ait un objectif SBTi bien inférieur à 2°C, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous a rappelé que toute décimale d'augmentation de la température au-delà de 1,5°C aura des impacts négatifs significatifs.

¹ Voir le communiqué publié par le FIR [CP résolution AG Engie 2023 FIR](#)



MESSIEURS HOTTINGUER & CIE
GESTION PRIVÉE

La Coalition des investisseurs ne demande pas à ENGIE de changer de stratégie. Elle demande plutôt une meilleure information pour mesurer l'écart entre la trajectoire projetée actuellement par ENGIE et ce qui serait exigé de l'entreprise pour aligner son plan de décarbonisation sur les exigences des scénarios à 1,5°C. Cette évaluation est particulièrement pertinente à la lumière de la raison d'être d'ENGIE, qui est « d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone ».

En tant qu'investisseurs, nous sommes liés par nos engagements climatiques et nos obligations légales. La divulgation des données pertinentes de la stratégie climatique de l'entreprise, y compris les hypothèses et les scénarios, est essentielle à la bonne compréhension des actionnaires.

Au cours du processus qui a conduit au dépôt de la résolution, les investisseurs ont eu de nombreuses réunions avec le conseil d'administration et les équipes d'ENGIE et ont travaillé avec un certain nombre de parties prenantes, y compris des experts en énergie et en climat dans le cadre de leurs activités habituelles, ainsi que des ONG et des avocats.

La formulation de la résolution a été soigneusement élaborée et vise à s'assurer qu'elle est recevable d'un point de vue juridique. Le fait que le conseil d'administration d'ENGIE ait décidé de ne pas la soutenir montre que la résolution est ambitieuse et pousse l'entreprise à aller plus loin dans sa divulgation. Par ailleurs, si nous apprécions l'engagement d'ENGIE "de consulter ses actionnaires sur sa stratégie climatique tous les trois ans ou en cas de changement significatif de celle-ci", nous regrettons que l'entreprise n'ait pas pu s'engager à inclure des informations spécifiques dans son rapport d'activité, qui sera désormais présenté à chaque assemblée générale annuelle. Cela empêche les investisseurs de savoir s'ils seront en mesure d'évaluer l'alignement d'ENGIE sur un scénario de 1,5°C. Par conséquent, nous ne sommes pas d'accord avec la déclaration du conseil d'administration selon laquelle "ENGIE a répondu aux préoccupations essentielles exprimées par les investisseurs qui ont proposé cette résolution"².

La Coalition des investisseurs souhaite remercier ENGIE pour le dialogue constructif et de longue date qu'elle a entretenu tout au long de ce processus. L'entreprise est invitée à considérer la résolution et le point à l'ordre du jour comme un encouragement supplémentaire à la divulgation et à un dialogue bien informé sur la contribution d'ENGIE aux impacts du changement climatique. Nous attendons avec impatience de recevoir des informations supplémentaires avant l'assemblée générale d'ENGIE du 26 avril, comme l'a annoncé l'entreprise.

² <https://www.engie.com/sites/default/files/assets/documents/2023-03/2-%20D%C3%A9p%C3%B4t%20group%C3%A9%20dun%20projet%20de%20r%C3%A9solution%20par%20plusieurs%20actionnaires.pdf>